



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Encouragement à la culture et patrimoine immatériel

### **Première « Enquête photographique vaudoise »**

**Pour la première fois, le Canton de Vaud lance un appel à projets auprès des photographes professionnel.le.s vaudois.e.s dans le but de réaliser des enquêtes photographiques en relation avec le patrimoine immatériel cantonal. Chaque enquête consiste en un mandat d'une année rétribué 20'000 francs. Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 31 janvier 2021.**

Afin de documenter le patrimoine cantonal contemporain, de conjuguer mémoire et recherche artistique, d'encourager la création photographique et de permettre à des photographes d'affirmer une démarche originale sur un sujet défini, le Service des affaires culturelles (SERAC) du Canton de Vaud a décidé de confier, sur concours, à des photographes professionnel.le.s le soin de réaliser des enquêtes photographiques inédites dont les thèmes devront être en relation avec une ou plusieurs traditions vivantes inscrites au patrimoine immatériel du Canton de Vaud. Les photographes peuvent choisir une ou plusieurs traditions recensées dans l'inventaire du patrimoine immatériel vaudois ([www.vd.ch/culture-patrimoine-immateriel](http://www.vd.ch/culture-patrimoine-immateriel)) et développer un thème, soit à l'interface de plusieurs traditions, soit en mettant en relation le passé et le présent, la tradition et l'innovation.

Peuvent participer au concours les photographes professionnel.le.s vaudois.e.s exerçant une activité professionnelle dans le Canton de Vaud depuis au moins trois ans, ou les photographes professionnel.le.s étranger.ère.s établi.e.s et travaillant dans le canton depuis au moins cinq ans et ayant plusieurs réalisations personnelles à leur actif. Le projet photographique soumis doit présenter une approche du thème retenu et n'avoir jamais été présenté ou publié.

Les enquêtes photographiques vaudoises consistent en un mandat d'une année attribué par un jury et rétribué à hauteur de 20'000 francs. Ce montant comprend les honoraires du ou de la photographe, les frais liés à l'enquête, les frais de déplacement ainsi que les frais des tirages et du matériel numérique à remettre au terme de l'enquête.

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature dans le délai imparti et uniquement en ligne depuis la page [www.vd.ch/culture-appels-projets](http://www.vd.ch/culture-appels-projets). Pour plus d'informations, contacter le SERAC au 021 316 07 43 ou par courriel à l'adresse [karine.kern\(at\)vd.ch](mailto:karine.kern(at)vd.ch).

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 31 janvier 2021.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 décembre 2020

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DCIRH, Nicole Minder, cheffe de service, Service des affaires culturelles, [nicole.minder\(at\)vd.ch](mailto:nicole.minder(at)vd.ch)

### **TÉLÉCHARGEMENTS**